



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

L'Administration des Postes françaises met en vente à partir du 16 février 1957 à Paris, et à partir du 18 février dans les autres bureaux du territoire, un timbre-poste à la mémoire de Victor SCHÖELCHER.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 18 francs

Couleur : rose

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par PHEULPIN

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

Victor SCHÖELCHER
(1804-1893)

Bien que la Convention, par un décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794), ait déclaré que l'esclavage dans toutes les colonies était aboli, il ne fut définitivement supprimé que le 27 avril 1848, jour où la II^e République faisait enfin triompher les principes des droits de l'homme.

Nul plus que Victor SCHÖELCHER n'a bataillé pour obtenir cette victoire de la justice et de la raison, sans cesse ajournée pour des motifs « d'opportunité ». Né à Paris en 1804, d'une famille aisée, Victor SCHÖELCHER a consacré sa carrière de journaliste à dénoncer les abus, les injustices et les tortures entraînées par cet état de choses, héritage anachronique, au XIX^e siècle, d'autres temps. De nombreux voyages dans les pays où l'esclavage était légal — États du Sud des États-Unis, colonies tropicales des pays européens — lui ont permis d'accumuler une masse impressionnante de documents et d'observations personnelles. Dès 1840, il se rend compte que l'on ne peut rien obtenir de réformes partielles et timides, déformées et non appliquées par les administrations locales, ni non plus d'une majorité parlementaire conservatrice. Il réclame dès lors, en faisant appel à l'opinion publique, l'abolition immédiate et intégrale de l'esclavage (c'est le titre même des brochures qu'il écrit en 1840 et 1842) et bataille avec les républicains avancés pour lier cette réforme à la victoire souhaitée du suffrage universel.

La Révolution de 1848 allait lui permettre de faire triompher les idées du parti antiesclavagiste dont il était le chef depuis 1840. Il est nommé le 3 mars sous-secrétaire d'État à la Marine, c'est-à-dire à l'époque ministre des Colonies. Président de la Commission nommée le 5 mars pour étudier les modalités d'application de cette mesure tant réclamée, Victor SCHÖELCHER voit son ardente campagne triompher. Le 27 avril 1848 était publié le décret qui proclamait « définitivement l'abolition immédiate et universelle de l'esclavage dans toutes les colonies et possessions françaises ». Les habitants des territoires antillais reconnaissaient tout ce qu'ils devaient à l'action généreuse de SCHÖELCHER : il fut élu à l'Assemblée Constituante à la fois par la Guadeloupe et la Martinique qui lui restèrent fidèles puisque, après la longue interruption du Second Empire où il resta en exil à Londres par hostilité pour Napoléon III, il fut en 1871 encore réélu à l'Assemblée Nationale, à la fois par la Martinique et la Guyane. Sénateur inamovible en 1875 jusqu'à sa mort en 1893, le « libérateur des Noirs », dont une commune de la Martinique porte à juste titre le nom, devait rester fidèle à ses convictions républicaines et humanitaires.